

Séance du vendredi 13 mars 1915

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : M. M. Aimon, Aurie, Beauvillage, Berger, Bondenoit, Chasterot, Champey, Maurice Faure, Gervais, Guittier, Lucien Habert, Jeanneney, Dupont, Ferdinand Dreyfus, Forichon, Genouvrier, Lhopiteau, Astier, Loutch, Perchot, Steeg, Couron, Duvellé, Adolphe-Lacroix, De Selves, Henri Michel, Alexandre Bérard, Doumer.

M. M. Vian, Président du Conseil, — Millerand, ministre de la guerre et Ribot, ministre des finances assistent à la séance.

M. le Président fait connaître à M. le Président du Conseil et à ses collègues, que, contrairement à la procédure observée jusqu'ici par la commission, cette dernière a désiré les entendre sur la première partie <sup>de son rapport</sup> et bien qu'elle ne soit encore lue qu'en abrégé, sur la partie du projet de loi votée par la Chambre des députés concernant les crédits du budget de la guerre ouverts par décret pendant

les cinq derniers mois de l'exercice 1914.

M. le Président du Conseil répond d'abord à la critique qu'adresse au Gouvernement M. Millier - l'accroît d'avoir créé de toutes pièces deux directions nouvelles dans son administration centrale et démontre que dans les circonstances où l'on se trouvait dans les premiers jours d'août 1914, il était difficile, en présence des besoins urgents de la défense nationale, d'agir autrement, car il était impossible de placer entre les mains d'un seul homme la direction générale des services et la direction générale du ravitaillement. Ces deux directions, du reste, n'avaient été créées qu'à titre temporaire.

M. Millier - l'accroît répond qu'il persiste à penser que cette création de deux services a été faite contrairement à la loi et sans qu'on ait donné les motifs de cette double création. Certes, on ne peut que se louer de voir un homme comme M. Mandier à la tête du service de ravitaillement, mais cette décision est irrégulière.

M. le Président du Conseil répond ensuite aux reproches que le rapport adresse au Gouvernement en ce qui concerne la nouvelle

3

nomenclature des dépenses militaires et sur la nouvelle contenance du budget. Le Gouvernement n'a pas cherché, en agissant ainsi à masquer, comme semble l'insinuer M. Millier-Lacroix des irrégularités ou des abus, mais pour obéir à une nécessité de simplification imposée par les circonstances et à faire une sorte de budget spécial des hostilités.

M. Millier-Lacroix reconnaît que le Gouvernement n'a pas eu certainement l'intention de créer cette confusion des dépenses; mais elle n'en existe pas moins.

En ce qui concerne les chapitres relatifs aux subsistances, M. le Président du Conseil fait également valoir la même raison de simplification, mais on ne peut douter de la sincérité des écritures établies par M. le général Godin.

M. Millier-Lacroix réplique que les difficultés auxquelles M. le Président du Conseil vient de faire allusion sont imaginaires.

M. Millerand, ministre de la guerre, demande à présenter certaines <sup>explications</sup> ~~observations~~ sur l'ensemble du rapport qui renferme des observations auxquelles il a été très sensible. De plus, dans une lettre que M. Millier-Lacroix lui a adressée avant-hier, M. Millier-Lacroix

semble attribuer à la mauvaise volonté le retard qu'il a éprouvé dans la réception des réponses à ces demandes. Il n'en est rien certainement, car nul plus que lui ne rend hommage à la conscience avec laquelle depuis tant d'années, l'honorable sénateur rapporte le budget de la guerre aussi le Gouvernement désire-t-il que son contrôle sévère sur les dépenses militaires continue à s'exercer, mais sous une seule réserve, cette réserve qui peut se formuler ainsi: à savoir, ~~que ses conclusions n'entraînent~~ en rien l'action des services de la guerre en ce qui concerne les besoins de l'armée.

M. le ministre fait ensuite observer que le personnel actuel du ministère de la guerre est considérablement réduit et qu'il ne peut répondre, comme en temps de paix, à toutes les demandes qui lui sont adressées. La commission des finances ne saurait donc, toutes fois, de la bonne volonté de l'autorité militaire <sup>pour</sup> lui fournir tous les renseignements de nature à lui faciliter son contrôle. Il répond ensuite aux reproches qui ont été faits à son prédécesseur en disant que M. Manning n'a obéi qu'à une peste de simplification.

M. Millis - Lacroix appelle l'attention de M. le ministre de la guerre sur les abus

qui ont été commis au point de vue de la réquisition des automobiles. Il reconnaît cependant qu'il ne faut pas déconseiller les bonnes volontés et que s'il y a en, à ce sujet, des abus, il y a en aussi de la part des services militaires et civils de grands services rendus.

Il y a en cependant sur cette question de la part du Gouvernement un manque de défiance vis à vis de la commission des finances qui n'a jamais pu connaître quelle avait été la répartition des automobiles ni sur quel chapitre du budget on avait imputé les dépenses faites pour cet objet.

no. le ministre répond qu'elles ont été imputées sur un des chapitres du budget de la guerre.

no. le Président du Conseil dit qu'il n'accepte pas les critiques de M. Millies-Lacroix dans la forme où il les a présentées.

no. Millies-Lacroix répond qu'il n'a pas eu l'intention de blâmer M. le Président du Conseil, mais que ceci démontre la nécessité d'imputer les dépenses générales aux chapitres du budget de la guerre qui les concernent.

no. Ribot, ministre des finances dit qu'il ne retiendra pas sur la spécialisation des chapitres, dont il est partisan en tant que de droit, mais dont on n'est pas maître en

6

temps de guerre. En ce moment le ton de la Défense nationale prône tout et la France n'a qu'à suivre sur ce point l'exemple que lui donne l'Angleterre. Il conviendrait en conséquence la commission de ne pas proposer des sanctions sur ces irrégularités nécessaires, de les signaler simplement en insistant sur la division des chapitres. C'est une prière qu'il lui adresse (Bien! Bien! Voie approbation).

M. Millies-Lacroix se plaint ensuite de la censure que met l'administration de la guerre à lui fournir les explications qu'il a demandées sur certains marchés.

Quelques observations sont encore échangées sur la question des automobiles entre M. M. Jeanneney, Renouvier et le Président du Conseil, et sur la question du ravitaillement en blé de la population civile entre M. M. Castier et Dupont et le Président.

M. M. Les ministres se retirent.

M. De Selves estime qu'il est indispensable que M. Millies-Lacroix fasse ressortir dans la première partie de son rapport les irrégularités qui ont été commises et cite un précédent qui a eu lieu, dans un cas semblable, à la commission de l'armée.

7

M. Jeanneney est d'avis qu'il suffirait de signaler d'abord les irrégularités commises <sup>de</sup> ~~et~~ les couvrir ensuite par un bill d'indemnité.

M. Perchet voudrait que la commission se mit d'accord sur une formule à trouver en vue de la division des chapitres en vue d'engager les irrégularités qui ont été signalées par M. Millies-Lacroix.

M. Millies-Lacroix ne croit pas que cette mesure soit indispensable.

La séance est levée à 4 heures  $\frac{1}{2}$  et la commission décide qu'elle se réunira mardi 16 mars à 2 heures.

---